

Agence de la Vallée - 01 34 85 28 21

Honoraires au 01/10/2023

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur (TVA 20 %)

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain à bâtir (avec ou sans bâtiment à rénover)
	5 % ttc maximum	Forfait de 10.000 € ttc maximum

La commission d'agence est incluse dans le prix affiché. Elle est calculée sur le prix hors commission.

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6/7/89	Honoraires TTC charge bailleur	Honoraires TTC charge locataire
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier, Rédaction du bail	8,10 ou 12 € TTC / m ² selon les communes (à Cernay la ville et villages autour : 8 € ttc / m ²)	8, 10 ou 12 € TTC / m ² selon les communes (à Cernay la ville et villages autour : 8 € ttc / m ²)
Etat des lieux Location vide	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Agence de la Vallée siège social : 2 place Paul Grimault 78720 Cernay la ville
Etablissement secondaire : 54 rue Charles de Gaule 78730 St Arnoult en Yvelines
contact@agencedelavallee.com

SARL au capital de 20.000 € - RCS Versailles 498854066 - Carte professionnelle
T n° 78012017000016916 délivrée par CCI Paris Ile de France
Sans manquement de fonds. **Affiliée FNAIM.**

La délivrance d'une facture est obligatoire.